

Règlement - en conformité avec la FIAP et la PSA (Français)

1) Ouvert à tous les photographes et groupements photographiques du monde.

2) Deux sections sont admises:

- a) photos couleur et/ou monochromes sur papier – sujet libre
- b) photos couleur sur papier –
Thème : Le monde du travail.

3) Le nombre des épreuves est limité à 4 par auteur et par section. Les photos déjà acceptées à une compétition antérieure de la commune de Merchweiler seront refusées.

Le format maximal recommandé est 40x50 cm. Les photos peuvent être montées sur un support mince.

4) Les photos doivent être entièrement l'œuvre du participant et il doit jouir des droits d'auteur illimités. Elles porteront au verso le nom, l'adresse de l'auteur, le titre de l'oeuvre et le numéro d'ordre suivant le formulaire d'entrée.

5) Le nom et l'adresse de l'expéditeur doivent être indiqués clairement en caractères d'imprimerie sur le formulaire d'entrée.

6) Envoi des photos uniquement par la poste avec la mention << Epreuves photographiques pour exposition, sans valeur commerciale – seront retournées à l'expéditeur >>.

7) Le comité d'organisation prête le plus grand soin aux œuvres, mais il décline toute responsabilité en cas de perte ou endommagement soit au

cours du transport, soit pendant l'exposition.

8) Des prix en espèces, des médailles d'or, d'argent et de bronze ainsi que des mentions honorifiques récompenseront les œuvres les plus méritoires. Un catalogue richement illustré sera adressé à tous les participants. Des vignettes commémoratives seront jointes aux œuvres admises.

9) La reproduction des photos est autorisée sauf stipulation contraire écrite.

10) La décision du jury est irrévocable.

L'envoi des épreuves implique l'acceptation intégrale du règlement. Les cas non prévus au présent règlement sont de la seule compétence du comité d'organisation.

Tarifs et conditions de paiement

Tarifs (Merci d'inclure la somme en espèces dans le colis)

Par participant :

1 section 10,- € ou 15,- US\$
2 sections 20,- € ou 30,- US\$

Photos sans paiement ne seront pas jugées ni retournées au participant.

Taxe postale supplémentaire sur les colis de plus d'un kg: 8,- € ou 12,- US\$.

Le paiement par chèque n'est pas accepté.